

quelque intérêt comment des communautés florissantes se multipliaient à côté des anciennes, de nouvelles divisions furent adoptées et d'autres provinces créées, qui reconnaissaient unanimement celle de Lyon pour leur maîtresse et leur mère. Nous tracerons ainsi comme une carte topographique de la religion de saint François de Paule dans le centre, l'est et le midi de la France (1) ; après cette description et avant de clore ce chapitre, une courte notice sur chacun des couvents, qui étaient directement soumis, lors de leur suppression, en 1790, à la juridiction de la Croix de Colle, trouvera naturellement sa place.

La province lyonnaise fut érigée en 1574, dans le vingt-deuxième chapitre de l'Ordre (2). Détachée de celle d'Aquitaine, dont le chef-lieu était Toulouse, elle devenait ainsi, par la date de son institution, la douzième de l'Ordre et la quatrième de France ; les trois autres, de Tours, Paris et Toulouse, avaient été précédemment établies.

Son territoire s'étendait fort loin, il comprenait tout le pays baigné par le Rhône, l'Auvergne et les deux Bourgogne. Mais les monastères, disséminés dans ces contrées, étaient encore en petit nombre et à de grandes distances les uns des autres. En 1596, on en comptait dix et le chapitre général, tenu à Gênes cette année-là, résolut un premier partage et créa la Province nouvelle de Provence.

A Lyon, échurent les couvents de Grenoble, Beaure-

(1) Cf. *Cosmographia seu Descriptio Provinciarum ac conventuum omnium Ordinis Minimorum sancti Francisci de Paula, ubi ipsorum Tituli, Diocèses, Antiquitates, Fundatores designantur et debitis enomiis celebrantur, auctore Stephano Isnard ejusdem ordinis. Lugduni, 1632.*

(2) *Collèctio actuum capitulorum generalium Ordinis Minimorum quam solam observare debent fratres prout habetur in capitulo Avenionis. Turonig, 1578.*